

2017

**SERVICE D'ACCUEIL
ET D'ORIENTATION
DU LUNÉVILLOIS**

Rémi BERNARD
Directeur

Estelle KREISCHER
Chef de service

6 rue Ste Anne
54300 Lunéville

Tél : 03 83 73 26 81
Fax : 09 63 40 60 26

Courriel :
luneville@asso-ars.org



MISSION

Le réseau d'accueil du Lunévillois a été mis en place en février 2006 à l'initiative de la DDCS de Meurthe et Moselle suite à un constat partagé par les différents partenaires sociaux sur le territoire.

Sa mission est identique aux autres services d'accueil et d'orientation du département : traiter toute demande concernant des ménages confrontés à des difficultés sociales et mettre en œuvre le principe de subsidiarité, c'est à dire rechercher en priorité des réponses alternatives à une admission en structure d'hébergement.

Il s'agit :

- de répondre à toute situation de détresse sans aucune exclusive - 24 heures sur 24.
- d'accueillir, d'écouter, d'orienter.
- de mobiliser une offre de dépannage : hébergement de courte durée (aide alimentaire ponctuelle, aide au transport, domiciliation, ...)

FINANCEMENT

ÉTAT - Politique en faveur de l'inclusion sociale : Service d'accueil et d'orientation

CAPACITÉ

Une chambre permanente à l'hôtel pour des accueils de courte durée

Six studios permanents à la résidence St Jacques pour des accueils de courte durée

Mobilisation possible d'autres chambres si besoin

ÉQUIPE

Personnel social :

2 travailleurs sociaux

0,75 ETP

ACTIVITÉS 2017

Public

340 demandes sur l'année concernant :

- 22 couples avec enfants
- 8 couples sans enfant
- 50 adultes avec enfants
- 260 adultes seuls

Soit **533 personnes** dont :

- 370 adultes
- 163 enfants

Provenance

Communauté de Communes du Lunévillois	266 demandes
Métropole du Grand Nancy	25 demandes
Autres Communes (54.55.57.88)	26 demandes
Autres pays	13 demandes
Autres régions françaises	10 demandes

Orientations des ménages à l'issue de la prise en charge

- 6 ménages relogés
- 54 ménages accueillis en CHRS

25 ménages présents au 31 décembre 2017, soit 41 personnes

Suivi des usagers de droit commun

332 ménages accueillis : 183 hommes - 178 femmes - 142 enfants
Hébergement : **86 personnes** pour **3 307 nuitées**

Suivi des demandeurs d'asile et issus de l'asile

8 ménages accueillis : 8 hommes - 7 femmes - 21 enfants
Hébergement : **36 personnes** pour **5 942 nuitées**

SOMMAIRE

1	PRESENTATION ET EVOLUTIONS 2017.....	2
1.1	Le cadre de la mission.....	2
1.2	Le public ciblé	2
1.3	Le mode d'action et l'accompagnement.....	2
1.3.1	L'entretien d'évaluation comme préalable à l'accompagnement.....	2
1.3.2	l'accompagnement social.....	3
1.4	L'hébergement et les prestations.....	3
1.5	Le SAO et le partenariat.....	4
2.	DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS	5
2.1	Typologie des ménages : personnes prises en charge	5
2.2	Tranches d'âge.....	5
2.3	Motif de la demande	7
2.4	Durée de séjour et nuitées	8
2.5	Réponses apportées	9
3	PERSPECTIVES ET AXES DE TRAVAIL POUR 2018.....	10
3.1	Partenariat sur le bassin de Pompey	10
3.2	La Formation et outils de travail.....	10
3.3	L'évaluation sociale et rapprochement avec SAO Nancy.....	10
4	ANNEXES	11
4.1	Répartition des personnes prises en charge	11
4.2	Flux mensuel de la demande	11
4.3	Hébergement antérieur.....	11
4.4	Ressources	12
4.5	Origine de la demande	12
4.6	Provenance géographique des ménages suivis.....	13
4.7	Personnes prises en charge	13
4.8	Mode de la demande.....	13
4.9	Demande de logements avec accompagnement social	Erreur ! Signet non défini.
4.10	Évolution du nombre de demandes et de personnes depuis la création du SAO	14
	En cas de rupture ou d'absence d'hébergement	15

Le SAO de Lunéville

1 PRESENTATION ET EVOLUTIONS 2017

1.1 Le cadre de la mission

Le SAO de Lunéville intervient auprès de publics confrontés à des difficultés sociales dont la situation au regard de l'hébergement est extrêmement fragilisée voire en rupture. Les situations rencontrées sont souvent complexes et les problématiques multiples. Au moment où le SAO intervient, les parcours de vie pour une grande partie des bénéficiaires sont déjà marqués par des événements difficiles (placements, incarcérations, hospitalisations, isolement, rupture, pour certains un vécu de la rue...).

L'équipe du SAO assure l'évaluation des situations, l'accueil et l'accompagnement des bénéficiaires. Elle préconise des orientations vers l'hébergement d'insertion et/ou le logement.

1.2 Le public ciblé

Toutes personnes (homme et/ ou femme) ou ménages avec ou sans enfants : Le demandeur est obligatoirement majeur.

1.3 Le mode d'action et l'accompagnement

Afin de répondre aux missions qui incombent à ce service, les travailleurs sociaux réalisent des entretiens de premières évaluations et des entretiens de suivis. Ils se déplacent sur l'ensemble du territoire. Les travailleurs sociaux rencontrent le public dans des bureaux mis à disposition par les partenaires, quelque fois à domicile. La majorité des entretiens se font dans les locaux de l'ARS à Lunéville.

1.3.1 L'entretien d'évaluation comme préalable à l'accompagnement

Entretien téléphonique : il peut être un préalable avant que le travailleur social ne rencontre la personne ou le ménage. Il s'agit d'évaluer la pertinence de notre intervention et à défaut réorienter vers un autre service. C'est un travail de conseil et de soutien en direction des publics et des partenaires.

Le Primo entretien ou entretien de première évaluation : il s'agit de la première rencontre avec le ménage, rencontre qui peut quelque fois se faire avec le partenaire orienteur. L'entretien permet de faire le point sur la situation du ménage afin d'en mesurer l'étendue et l'urgence. Il est l'occasion de retracer son parcours et lui permet de verbaliser ses attentes et projets. Le travailleur social évalue alors sa demande et présente les différentes missions du service et les possibilités d'accompagnement. Si besoin, le professionnel peut également proposer et mobiliser des offres de dépannages d'urgence de courte durée.

1.3.2 l'accompagnement social

Entretien de suivis ou d'accompagnement : Ils ont le plus souvent lieu sur le site d'hébergement. Ils offrent écoute et conseils au ménage. Le travailleur social assure un accompagnement global auprès de la personne afin de l'aider à lever les freins à son insertion (ouvertures de droits...). Un projet est formalisé et des objectifs de travail sont déterminés.

Par la suite, en lien avec le SIAO 54, un projet d'orientation vers les structures d'hébergement peut être construit.

1.4 L'hébergement et les prestations

Pour assurer l'accompagnement des ménages sur le Lunévillois, le SAO dispose de prestations pour assurer les besoins fondamentaux des bénéficiaires :

Les Prestations d'hébergement propres et celles mobilisables auprès des partenaires :

- Une chambre d'hôtel conventionnée à Lunéville.

Dans le cadre du Marché Public 177 pour une capacité de 17 places :

- 10 studios à la résidence St Jacques de Lunéville
- Un appartement, dédié à l'accueil de femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants. Ce logement est mis à disposition par la Croix Rouge de Lunéville et meublé par le Zonta Club de Lunéville.
- Un appartement, également dédié à l'accueil de femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants. Ce logement est communal et meublé par le Zonta Club de Lunéville

Grâce au partenariat développé depuis de nombreuses années, nous avons la possibilité de mobiliser :

- La chambre de visite de la résidence St Jacques
- Une chambre à l'hôpital 3H de Cirey sur Vezouze

Enfin, en dehors du territoire, il est possible de mobiliser des places d'hébergement sur Nancy via le SAO de Nancy. Mais aussi avec les autres SAO du département dont le partenariat est de plus en plus efficient.

Les prestations alimentaires, d'hygiène voire vestimentaires et matériels

En besoins primaires ; nous travaillons avec un restaurant « kebab » qui délivre des repas chauds. Les travailleurs sociaux peuvent également proposer des tickets services ou des colis alimentaires avec un maillage de partenaires locaux (Croix Rouge, Entraide Protestante, Secours Catholique...)

Les domiciliations

Notre association possède un agrément de la préfecture de Meurthe et Moselle pour la domiciliation administratives des usagers.

Au 01.03.2017, le SAO a mis en application la dernière réforme de la domiciliation

1.5. Le SAO et le partenariat

Le service ARS Lunéville est central dans sa position sur le territoire. Présent depuis de nombreuses années, il est de plus, bien identifié par les partenaires

Les partenaires sont nombreux et de secteurs divers: santé, justice, immobilier...l'année 2017 a permis de travailler avec bon nombre d'entre eux, facilitant ainsi nos missions en direction des publics accueillis. Nous allons mettre en lumière quelques partenariats forts qui ont marqué l'année:

- En 2016, le partenariat avec la Croix Rouge avait été marqué par la mise à disposition d'un logement pour l'accueil de personnes victimes de violences. Ce lien particulier avec l'association perdure. Tout au long de l'année 2017, l'association a facilité l'accueil de nos publics en délivrant des kits d'hygiène, des vêtements, de la nourriture.
- Avec le Psychiatrie (CMP, UPM, CATTP, Intermède): En 2017, nous avons été d'avantage sollicité pour des situations relevant de la psychiatrie. A chaque fois, nous avons pu compter sur un travail en étroite collaboration avec les professionnels de la santé psychiatrique. Nous avons assuré l'hébergement et le suivi social quand ils ont poursuivi le suivi médical.
- Le CCAS reste un partenaire privilégié de l'ensemble des services de l'ARS Lunévillois : pour le point hygiène, les places d'urgence et la mise à disposition de locaux pour les cours de français, pour des évènements ponctuels...
- SIAO 54 : Il est à noter que si le SIAO a pour mission de coordonner toutes les places d'hébergement sur le département. Il a aussi favorisé la connaissance et le rapprochement des différents prestataires d'hébergement et ainsi contribué à une amélioration du partenariat et du « travailler ensemble » dans l'intérêt des publics accueillis.

Notre partenariat s'entretient également grâce aux différents réseaux d'échange auxquels nous participons :

- Le Réseau d'Alerte Pluri-Professionnel : Notre service participe à ce réseau qui existe depuis plusieurs années. Il a pu être mobilisé en 2017 pour des situations complexes et très problématiques.
- Le « Réseau femmes victimes de violences » : le SAO prend une part active au sein de ce réseau en participant une fois par mois aux rencontres consacrées à la réflexion et au développement de moyens d'action pour la lutte contre les violences sur le territoire. Durant l'année, une journée de formation est organisée par ce réseau à destination des différents services sociaux, médico-sociaux, sanitaires et pédagogiques du territoire.
- La CLSM (Commission Logement et Santé Mentale). Cette instance réunie les principaux partenaires lunévillois autour de la question du logement des personnes en difficultés sociales et/ou en situation de handicap. Les dernières rencontres avaient pour objet d'organiser et envisager un partenariat avec des bailleurs privés.

2. DESCRIPTIF DES MÉNAGES ACCUEILLIS

2.1 Typologie des ménages : personnes prises en charge

En 2017, le nombre de ménages rencontrés, accompagnés voire hébergés par le SAO, a augmenté par rapport à 2016.

Cette hausse peut s'expliquer en partie par l'augmentation du nombre de places d'hébergement, qui a permis de répondre aux besoins plus importants que les années précédentes. En effet, au 1^{er} janvier 2017, nous avons 6 studios à la résidence St Jacques. Dans le cadre du déploiement du Marché Public 177, 4 studios supplémentaires ont été mobilisés : 2 en juin 2017 et 2 en août 2017 ; amenant le total des studios à 10.

Typologie des ménages	2017		2016	
Femmes isolées	98	29%	61	19%
Hommes isolés	162	48%	150	47%
<i>sous total isolés</i>	<i>260</i>	<i>76%</i>	<i>211</i>	<i>66%</i>
Couples	8	2%	17	5%
<i>sous total ménages sans enfant</i>	<i>8</i>	<i>79%</i>	<i>17</i>	<i>72%</i>
Femmes isolées avec enfant(s)	48	14%	68	21%
Hommes isolés avec enfant(s)	2	1%	5	2%
Couples avec enfant(s)	22	6%	17	5%
<i>sous total avec enfants</i>	<i>72</i>	<i>21%</i>	<i>90</i>	<i>28%</i>
total ménages	340	100%	318	100%

Si le nombre de ménages accueillis a augmenté durant cette année, on constate que la typologie des publics reste globalement répartie dans les mêmes proportions qu'en 2016.

Ainsi, le public isolé représente toujours la part la plus importante des personnes que nous avons rencontrées, avec notamment, un nombre plus important d'hommes isolés.

2.2 Tranches d'âge

Tranches d'âge Enfants et Adultes	2017		2016	
Enfants	163	31%	168	32%
<i>sous total mineurs</i>	<i>163</i>	<i>31%</i>	<i>168</i>	<i>32%</i>
18 à 25 ans	96	18%	112	22%
26 à 35 ans	111	21%	97	19%
36 à 45 ans	75	14%	72	14%
46 à 56 ans	61	11%	56	11%
plus de 56 ans	27	5%	14	3%
Inconnu	0	0%	0	0%
<i>sous total adultes</i>	<i>370</i>	<i>69%</i>	<i>351</i>	<i>68%</i>
Total	533	100%	519	100%

Si l'on s'intéresse aux tranches d'âges des ménages accueillis, on peut noter que la plus forte hausse des demandes concerne la tranche des plus de 56 ans (le nombre a presque doublé entre 2016 et 2017).

Il s'agit de situations qui sont orientées au SAO pour des motifs très divers et légitimes : expulsion locative, rupture suite à hébergement de longue date chez des tiers, parcours de squats, violences intra familiales... Ces situations sont souvent connues mais ont la particularité d'être en rupture avec tous les services sociaux (pas de collaboration possible). Aussi, au moment où le ménage est en rupture réelle et qu'il se présente au SAO, la situation est très dégradée. Nos dispositifs d'hébergement d'urgence ne sont pas toujours adaptés aux problématiques multiples et complexes que présentent certaines situations. En effet, au cours de l'année 2017, sur les 27 ménages de plus de 56 ans, nous avons pu accueillir 19 personnes de plus de 60 ans et 6 de plus de 70 ans. Certains d'entre eux présentaient de sérieux problèmes de santé nécessitant des réponses spécifiques en gérontologie.

Situation de monsieur M, 76 ans

Il a été expulsé de son logement par la force publique ; logement qu'il occupait depuis de très nombreuses années. Il a trouvé dépannage chez une amie, résidente du foyer Personnes âgées à Dombasle. Il s'est présenté, accompagné de cette amie, quelques jours plus tard au SAO de Nancy.

Hébergé dans le cadre de l'urgence à l'hôtel par le service ARS SAO Nancy, il a été transféré sur une chambre d'hébergement d'urgence à la Résidence Saint Jacques, gérée par le SAO de Lunéville.

Monsieur était en rupture de soin depuis plusieurs années, déclarant avoir un cancer pour lequel il avait refusé le protocole de soin. Dès les premiers jours d'accueil, l'équipe constate qu'il n'est pas suffisamment autonome pour assurer son quotidien : repas, courses, toilettes, ... Son laissé aller, son manque de collaboration au travail proposé, les inquiétudes quant à son état de santé (physique et mental), ses problèmes d'incontinence ...mettent l'équipe de travailleurs sociaux du SAO en difficultés. Une vigilance toute particulière et quotidienne est assurée.

Nous avons pris attache avec le Réseau Gérontologique RESEAULU.

Monsieur a été pris en charge sur le dispositif d'hébergement d'urgence SAO Lunéville pendant près d'un mois et demi avant d'être hospitalisé. Dans sa perspective de sortie, et n'étant sans solution d'hébergement, le SAO a été à nouveau sollicité pour un retour sur la résidence.

Le dispositif PAERPA a été sollicité par RESEAULU, et une solution d'hébergement temporaire a été trouvée à l'EHPAD Korian la Saulx. A nouveau, il était envisagé un retour sur la résidence.

Monsieur M. n'est finalement pas revenu sur le dispositif d'urgence et un SSR a été envisagé pour lui. Pour autant, cette situation pose question quant à la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie et qui relèvent du droit commun en matière d'expulsion locative notamment. Les hébergements d'urgence ne sont pas adaptés à la prise en charge de ce public. Le secteur « hébergement ETAT » n'a pas la compétence pour accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne.

2.3 Motif de la demande

Motif de la demande	2017		2016	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Conflits conjugaux *	53	16%	54	17%
Rupture cohabitation - solidarité familial - amicale	143	42%	140	44%
Demandeurs d'asile régularisés	11	3%	3	1%
Absence de ressources	12	4%	0	0%
problème d'emploi	0	0%	0	0%
Sortie de détention	14	4%	0	0%
Sortie structure médico sociale	14	4%	0	0%
Sortie structure AHI	4	1%	0	0%
Errance - squats	25	7%	21	7%
Problèmes locatifs et d'hébergements	31	9%	37	12%
Autre	33	10%	63	20%
total	340	100%	318	100%

La position centrale du SAO et son implantation depuis de longues années, font que le service est bien identifié et beaucoup de personnes viennent spontanément au service sans passer par un autre partenaire orienteur. Dès lors qu'un problème d'hébergement est identifié, il arrive que les partenaires orientent au service sans évaluation préalable. Aussi, le nombre de passages est très important. Certaines situations nécessitent une réelle prise en charge, pour d'autre il s'agit d'un conseil à apporter voire une autre orientation à préconiser. En 2017, 33 ménages sur les 340 ont été dans ce cas de figure

On s'aperçoit que les situations pour lesquelles nous sommes interpellées résultent principalement de trois motifs :

- **La rupture de cohabitation** : C'est particulièrement sur cette problématique que s'est concentrée la majorité des demandes. La demande peut être immédiate comme cela peut être le cas suite à une rupture conjugale. L'un des conjoints reste dans le logement et l'autre est invité à le quitter. Elle peut également être différée lorsque les personnes souhaitent, dans un premier temps, avoir recours à l'hébergement par un tiers. Nous sommes alors sollicités dans un second temps, quand leur réseau de solidarité amical ou familial est épuisé.
- **Les problèmes locatifs et d'hébergement** : Cela concerne particulièrement **les expulsions locatives**. En lien avec les partenaires territoriaux, notre service est interpellé en cours de procédure pour évaluer les situations, ou en fin, pour travailler à la sortie de logement. Ce travail peut se faire en lien avec le service d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (A.V.D.L), qui peut être mobilisé pour des situations complexes. La prise en charge par notre service, des ménages en situation d'expulsion locative constitue une part importante de notre activité.
- **Les femmes ou hommes victimes de violences conjugales** : Il s'agit pour la plupart de femmes seules ou avec enfants qui ont quitté le domicile en urgence et nécessitent une mise à l'abri et une protection immédiate. Cette année, notre service a accompagné et hébergé 53

ménages dans un contexte de violences conjugales. Nous avons rencontré quelques hommes et hébergé un homme victime de violence.

Enfin, 25 ménages qui nous ont sollicités vivaient en squats ou hébergement de fortune. Si ce nombre peut paraître conséquent, il fait écho à une certaine réalité sur la commune. En 2017, nous avons été sollicités par une mission spécifique du CCAS qui avait pour objet de répertorier les logements squattés sur Lunéville.

2.4 Durée de séjour et nuitées

Durée de Séjour sur les personnes sorties en 2017		
Nbre de nuitées réalisées	personnes	en jours
9 249	122	76

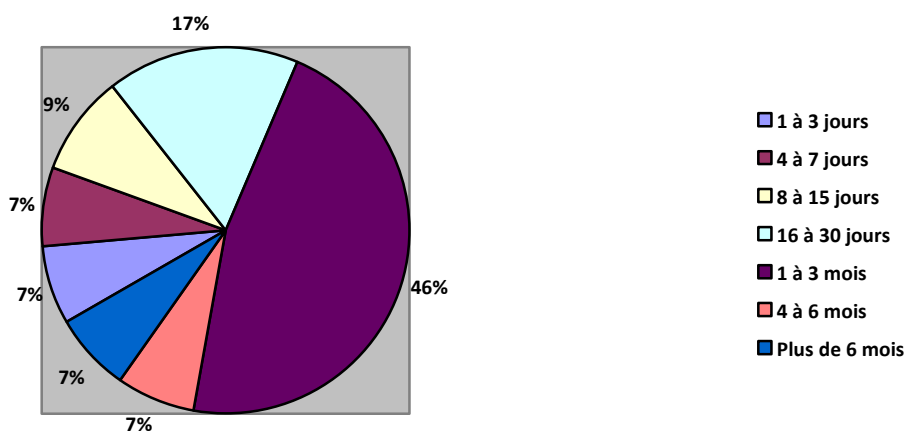
Durée de Séjour sur les personnes sorties en 2016		
Nbre de nuitées réalisées	personnes	en jours
9 406	64	146

Pour comprendre la lecture de ce tableau, il faut noter que la durée de séjour des ménages pris en charge dans le service « Demandeurs d'Asile à Blamont » est comptabilisée.

L'actualité 2017 sur la structure DA-Blamont : contrairement à 2016, où les familles en demande d'asile ont été maintenues sur le dispositif d'urgence, en 2017, les familles ont été rapidement accueillies sur d'autres dispositifs, et donc sorties du dispositif urgence. Au 31.12.2017, il restait une seule famille accueillie sur ce dispositif. De plus, les familles accueillies étaient toutes nombreuses.

Cette actualité explique en grande partie, la diminution du nombre de nuitées et le nombre important de personnes accueillies.

Durée moyenne de séjour



2.5 Réponses apportées

Orientation à la sortie	2017		2016	
C.H.R.S.	39	12%	26	9%
Logement	11	3%	43	15%
Accueil en famille ou amis	65	21%	78	27%
Retour domicile conjugal	75	24%	37	13%
Caravane - Squat	30	10%	12	4%
Autres struct soc (HU-FJT- Maison de repos- Struc med-soc)	17	5%	11	4%
Hospitalisation	3	1%	1	0%
Incarcération	5	2%	1	0%
Autres	0	0%	3	1%
Inconnu	70	22%	81	28%
total	315	100%	293	100%

Comme précisé précédemment, le SAO est implanté depuis plusieurs années et bien identifié. De ce fait de nombreuses personnes nous sollicitent d'elle-même, et ne donnent plus suite après le premier entretien. Ces personnes n'adhèrent pas à l'accompagnement proposé ou nos missions ne répondent pas à leurs besoins et retournent donc sur le lieu d'hébergement d'origine. Ceci explique l'importance du chiffre « accueil en famille ou amis » et « retour au domicile conjugal ». Quelque fois ces personnes reviennent plus tard et sont alors prêtes à travailler un projet d'hébergement différent et plus stable.

Les 70 ménages « inconnus » rentrent dans la même logique mais ceux-ci ont pu bénéficier de plusieurs entretiens mais ils ne donnent plus suite à l'accompagnement proposé. Les personnes en « caravanes et squats » rentrent aussi dans cette logique.

Les ménages pour lesquels des orientations ont pu être clairement définis à la sortie :

5 ménages ont été incarcérés en cours de suivi.

3 ménages pour lesquels la priorité n'était pas de travailler un projet d'hébergement ont dû être hospitalisés

39 ménages ont été orientés en CHRS dont 15 à Lunéville (11 en CHRS éclaté et 4 en ASSH). Une grande part des ménages est orientée en CHRS collectif à Nancy (24 ménages)

9 ménages ont été relogés dont 4 en Logement Transitoire et 5 en logement autonome.

16 ménages ont été orientés dans différentes structures voire orientés sur un autre SAO.

L'activité du SAO Lunévillois montre l'importance du travail avec les autres territoires. En effet, si beaucoup de situations trouvent des réponses localement, il est à noter le nombre important de situations orientées sur Nancy ou sur un autre territoire. Celles-ci ne sont pas forcément les plus simples à accompagner car travailler un projet ailleurs est compliqué : très souvent les personnes ne veulent pas quitter le territoire et quelque fois les personnes préfèrent vivre en squat, en caravanes, à la rue, chez des tiers... que de quitter le territoire. Pour les travailleurs sociaux du SAO, maintenir le lien avec certains d'entre eux est déjà la priorité. Pour quelques situations, il s'agit d'un travail assimilable à celui de l'accueil de jour à Nancy. Pour les situations effectivement orientés, c'est souvent après plusieurs tentatives et un travail inscrit dans la durée que les personnes acceptent de partir.

3 PERSPECTIVES ET AXES DE TRAVAIL POUR 2018

3.1 Partenariat sur le Lunévillois

2017 a permis de montrer encore une fois l'importance et la richesse du réseau partenarial qui gravite autour du SAO. Les situations aussi complexes soient elles sont toujours un nouvel enjeu de réponses à apporter en lien avec l'ensemble des partenaires qui s'identifient se font confiance et se mobilisent dans l'intérêt des publics accueillis.

3.2 La Formation et outils de travail

L'équipe de professionnel est en demande de formation. Nous allons favoriser cet aspect. Nous allons également mettre en place des temps de réflexion et d'échanges sur les outils de travail existants, à améliorer et à construire.

2018, sera également l'année de la mise en place de système d'information : SI-115.

3.3 L'évaluation sociale et le rapprochement avec le SAO Nancy

Au sein de l'association, nous disposons de 3 SAO.

Sur la Val de Lorraine et sur le Lunévillois, nous allons travailler en 2018, sur les spécificités de chacun des deux SAO territoires : définir la spécificité du travail sur l'urgence, en définir les contours et débiter un travail sur l'évaluation.

Dans un deuxième temps, nous pourrions envisager de faire ce travail en lien avec le SAO de Nancy.

Cette démarche vise à donner du sens à notre travail, le partager voire ajuster nos pratiques pour rendre notre collaboration encore plus efficiente. Il pourra être envisagé un groupe de travail sur l'analyse des pratiques.

4 ANNEXES

4.1 Répartition des personnes prises en charge

Répartition des personnes prises en charge	2017		2016	
Enfants	163	31%	168	32%
Hommes	192	36%	191	37%
Femmes	178	33%	160	31%
total personnes	533	100%	519	100%

4.2 Flux mensuel de la demande

Flux mensuel de la demande	2017		2016	
Janvier	31	10%	21	7%
Février	21	6%	25	8%
Mars	43	13%	21	7%
Avril	22	7%	29	9%
Mai	33	10%	28	9%
Juin	23	7%	36	11%
Juillet	23	7%	21	7%
Août	20	6%	28	9%
Septembre	25	8%	33	10%
Octobre	40	12%	35	11%
Novembre	26	8%	26	8%
Décembre	17	5%	15	5%
Total	324	100%	318	100%

4.3 Hébergement antérieur

Hébergement antérieur	2017		2016	
CHRS ou assimilé	18	5%	7	2%
Hôtel / Foyer logement	2	1%	5	2%
Logement personnel	122	36%	121	38%
Famille, amis	133	39%	149	47%
Structure carcérale	11	3%	6	2%
Structure médicale	13	4%	2	1%
Squat, rue	41	12%	28	9%
Total	340	100%	318	100%

4.4 Ressources

Ressource des usagers	2017		2016	
Salaire	33	9%	36	11%
Pôle Emploi	33	9%	16	5%
RSA	80	22%	72	22%
RSA Majoré	0	0%	0	0%
AAH	13	4%	8	2%
Prestations familiales	10	3%	6	2%
Pension, retraite	11	3%	5	2%
Sans ressource	115	31%	103	32%
Autres	25	7%	15	5%
Inconnus	50	14%	65	20%
Total	370	100%	326	100%

4.5 Origine de la demande

Origine de la demande (ménages)	2017		2016	
ARS	36	11%	18	6%
MDS	68	20%	67	21%
Personne elle-même	130	38%	140	44%
Famille / Amis / Particuliers	11	3%	1	0%
CCAS	16	5%	12	4%
Mission locale	15	4%	10	3%
Autres services sociaux	47	14%	64	20%
Police - Gendarmerie	3	1%	3	1%
Hôpitaux	14	4%	3	1%
total	340	100%	318	100%

Accueil de plusieurs ménages dans le cadre d'éloignement géographique pour les femmes victimes de violence conjugale et de personnes âgées pour lesquelles l'accueil à la résidence st Jacques est le plus approprié.

4.6 Provenance géographique des ménages suivis

Provenance géographique des ménages suivis	2017		2016	
Com du Lunévillois	266	69%	268	84%
Sous-total Lunévillois	266	78%	268	84%
Communauté urbaine du Grand Nancy	25	6%	25	8%
Bassin Saint Nicolas de Port	0	0%	0	0%
Autres communes du 54	13	3%	11	3%
Autres départements de Lorraine (55,57 et 88)	13	3%	7	2%
Sous-total Autres Communes 54	51	15%	43	14%
Autres régions françaises	10	3%	2	1%
Autres pays	13	4%	5	2%
Sous-total Autres Régions	23	7%	7	2%
total	340	100%	318	100%

4.7 Personnes prises en charge

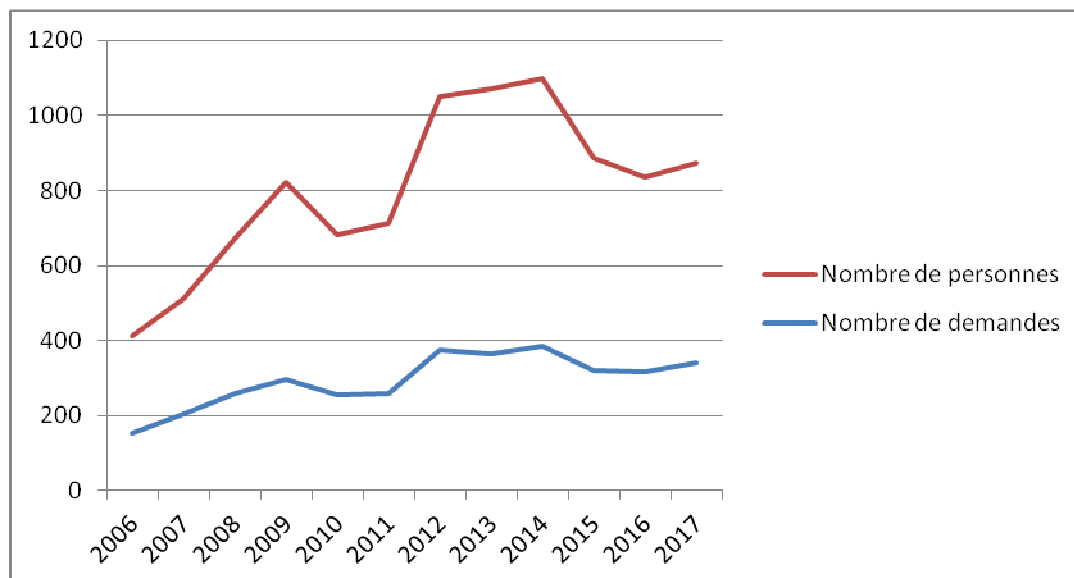
Typologie des ménages	2017		2016	
Femmes isolées	98	29%	61	19%
Hommes isolés	162	48%	150	47%
<i>sous total isolés</i>	260	76%	211	66%
Couples	8	2%	17	5%
<i>sous total ménages sans enfant</i>	8	79%	17	72%
Femmes isolées avec enfant(s)	48	14%	68	21%
Hommes isolés avec enfant(s)	2	1%	5	2%
Couples avec enfant(s)	22	6%	17	5%
<i>sous total avec enfants</i>	72	21%	90	28%
total ménages	340	100%	318	100%

4.8 Demande de logements avec accompagnement social

	2017	2016	2015
Dossiers SIL/LT	12	6	7

4.9 Évolution du nombre de demandes et de personnes depuis la création du SAO

Evolution du SAO de 2006 à 2017			
Année	Nombre de demandes	Nombre de personnes	Observations
2006	155	256	Création du service en Février
2007	203	308	
2008	258	415	
2009	296	527	
2010	257	425	
2011	258	455	
2012	375	676	
2013	364	707	Embauche d'un mi-temps
2014	385	714	
2015	321	564	
2016	318	519	
2017	340	533	
Total	3530	6099	



En cas de rupture ou d'absence d'hébergement

Et quels que soient les partenaires sollicités,

- Du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h et de 13h à 18h appel au **Service d'Accueil et d'Orientation du Val De Lorraine** (tél. 03.83.83.33.00)
- Du lundi au Jeudi, de 18h à 9h00, en fonction de la localisation de la demande, appel à l'**hôtel de police de Pont à Mousson** (tél. : 03.83.80.40.80) ou la **brigade de gendarmerie** concernée (Tél. 03.83.49.30.76).
- Les week-ends (du vendredi 18h au lundi 9h00) ainsi que les jours fériés, appel à l'hôtel de police de Pont à Mousson (tél. : 03.83.80.40.80) ou la brigade de gendarmerie concernée.

En fonction de la situation et des disponibilités, un **dépannage hôtelier sur Pont à Mousson** ou un **accueil au Foyer de Procheville** ou encore un **accueil au Foyer ADOMA à Pompey** pourront être proposés. A défaut les personnes seront orientées vers les structures d'accueil de Nancy.

En dehors des horaires d'ouverture du Service d'Accueil et d'Orientation :

Quel que soit le lieu et le type d'interpellation, le dépannage doit toujours se faire en concertation avec le 115 (numéro d'urgence d'aide aux personnes sans-abri – gratuit et 24h/24).

Transport :

Quant à un accueil dans une structure nancéienne, le trajet jusqu'à Nancy se fait en **train**, depuis la gare de Pont à Mousson. Des billets sont disponibles auprès de la police nationale de Pont à Mousson (NB : le dernier train est à 20h44 du lundi au dimanche).

Dispositif hôtelier :

Les dépannages hôteliers ne sont pas systématiques et ne peuvent être proposés qu'en l'absence de problèmes d'hygiène, d'alcoolisation, de problèmes psychiatriques et de comportement.

Il existe une chambre conventionnée, louée au mois.

- A L'Hôtel Relais de la Poste
42 bis rue Victor Hugo à Pont à Mousson - Tél. : 03.83.82 27 21, (chambre n°3 au 1^{er} étage)
La responsable de l'hôtel est présente jusqu'à 24h du lundi au jeudi.
Les vendredis et samedis, la responsable est présente jusqu'à 2h du matin
Fermé le dimanche
1 à 2 chambres supplémentaires peuvent être sollicitées en fonction des besoins et des possibilités.
- Au Foyer de Procheville
Rue Alexandre Fleming à Pont-à-Mousson - Tél. : 03.83.81 20 10
4 à 5 chambres sont mobilisées durant la période hivernale.

Autres types d'hébergement :

A Pompey : Une chambre est à disposition au Foyer ADOMA.

A Dieulouard : Via le Secours Catholique un accueil est possible pour 3 personnes pour 3 nuits, les animaux sont acceptés.

Repas hivernaux :

Sur Pont à Mousson, quatre associations caritatives locales (Croix rouge, Secours catholique, SNI et Restaurants du cœur) proposent des aides alimentaires sous forme de bons ou de distributions de colis alimentaires. Se référer à la plaquette d'information (établie par le CCAS de Pont à Mousson) pour connaître le calendrier prévu.

Sur le restant de l'arrondissement, les antennes de Pompey, Frouard, Champigneulle ont des aides par le Secours Catholique ; les CCAS peuvent également fournir des dépannages alimentaires.

Les Restaurants du Cœur (inscriptions obligatoires), peuvent également être sollicités sur les antennes de :

Pompey : 12 Rue des Vannes (tél : 03.83.49.33.80)

Frouard : 14 Rue du Professeur Rémy Colin (tél : 03.83.49.35.09)

